

Note d'information – Service Agriculture
Campagne PAC 2023

Ouverture de la télédéclaration 2023

**La télédéclaration des aides surfaces 2023
débutera le 1er avril et prendra fin le 15 Mai 2023 au soir.**

Bonjour,

Les dossiers PAC 2023 sont à déposer du 1^{er} avril au 15 mai 2023 pour les aides « surfaces ». Il s'agit des aides découplées, des aides couplées végétales, de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), de l'éco-régime, des aides en faveur de l'agriculture biologique (AB), des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et de l'aide à l'assurance-récolte.

Les demandes d'aides doivent être effectuées exclusivement par Internet sur le site telepac, www.telepac.agriculture.gouv.fr.

Cette télédéclaration, sécurisée et simplifiée, permet à chaque déclarant de visualiser ses parcelles à partir de photos, zoomer sur les détails, utiliser de nombreux outils et transmettre les pièces justificatives éventuellement nécessaires. Telepac comporte également des menus interactifs et des messages d'alertes à toutes les étapes pour éviter les erreurs de déclaration.

Concernant les pièces, certaines aides doivent être accompagnées de pièces obligatoires mentionnées dans les formulaires et notices à la date limite de dépôt des dossiers (15 mai 2023). Pour garantir le dépôt de ces pièces, le plus simple, le plus sûr et le moins coûteux est de les télécharger lors de votre déclaration de demande d'aides directement sur TELEPAC. **Celles-ci seront mentionnées sur votre accusé réception de télédéclaration, ce qui vous garantit leur réception. En l'absence de ces pièces obligatoires, votre demande d'aide pourra être rejetée.**

Pour toutes questions, vous pouvez nous contacter par téléphone ou sur les boîtes mails suivantes :

Que ce soit par téléphone ou par mail pour toutes questions personnelles pour des raisons de confidentialité il sera nécessaire de vous identifier :

- Au téléphone, vous devrez nous donner votre NOM prénom, PACAGE, SIRET afin de vérifier votre identité, donc munissez-vous de ces éléments lors de votre appel
- par mail, **mentionnez toujours dans l'objet du mail, votre n° PACAGE, votre nom, et votre N° SIRET,**